

COMMUNE D'ETOURVY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mmes : Marie-Christine PORTIER, Sandrine SERVAIS, Catherine GOVIN, Christelle SEURAT

Mrs. : Dominique LHOMME, Dominique FOURMEAUX, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Laurent BRAGUE, Michel ROYER

Absent excusé : Michel BOUCHÉ

Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Dominique LHOMME, maire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2023 qui est accepté à l'unanimité des présents

Dossier Cantine scolaire

Présentation des scénarios étudiés

SCÉNARIO	N°1	N°2	N°3	N°4
Espace cuisine	Maintien de l'activité cuisine Réfection du Sol pour évacuation des eaux usées	Deviens un sas d'entrée principale qui dessert les 2 salles Isolation des murs Remise à niveau du sol avec les 2 autres salles Changement des menuiseries		Maintien de l'activité cuisine Isolation des murs Changement des menuiseries
Espace salle des fêtes	Isolation des murs, du plafond et réfection + isolation du sol Changement des menuiseries (portes, fenêtres) Nouveau chauffage Réaménagement de la pièce			
Espace réfectoire numéro 1	Pas concerné	Isolation des murs, du plafond, du sol Changement des menuiseries, Nouveau Chauffage Mise à niveau avec l'espace cuisine et la salle des fêtes Ventilation		
Espace sanitaires actuel	Les sanitaires sont refaits au même endroit avec 2 WC Femmes, 2 WC Hommes, 1 WC maternelle et 1 WC PMR mixte	Deviens la cuisine Création d'une porte qui communique avec la salle des fêtes		Les sanitaires sont refaits au même endroit avec 1 WC Femmes, 1 WC Hommes, 1 WC maternelle et 1 WC PMR mixte
Espace débarras + ancien espace pompier	Cela devient un préau + rangement poubelles			
Extension	Pas d'extension	Deviens une cuisine	Deviens des sanitaires	Pas d'extension
Estimation chiffrée des travaux	223 000 € à parfaire en diminuant le nombre de toilettes	349 000 €	349 000 €	255 000 €
Cabinet sécurité, diagnostic	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Valeur des honoraires Cabinet PIERSON	1 500 + 9.5 % = 23 635 €	1 500 + 9.5 % = 34 655 €	1 500 + 9.5 % = 34 655 €	1 500 + 9.5 % = 25 175 €
Total hors imprévus	256 635 €	393 655 €	393 655 €	290 175 €
Reste à charge si les subventions atteignent 80 %	51 347 €	78 731 €	78 731 €	58 035 €

Le Maire soumet au vote les projets présentés.

- Projet numéro 1 : 1 voix
- Projet numéro 2 ou 3 : 3 voix
- Projet numéro 4 : 6 voix
- **Nombre de voix exprimées : 10 voix**

Le Conseil municipal retient le projet numéro 4 pour solliciter les demandes de subventions avec une enveloppe de travaux de 320 000 € HT.

Dossier Saunier Hugot

Le maire présente au conseil Municipal le plan de financement actualisé au 28 septembre de la construction du deuxième gîte Saunier-Hugot à savoir :

Montant des dépenses	Total HT
Montant total du marché initial	352 802 €
Montant des avenants déjà reçus (suite aux travaux réalisés qui n'avaient pas été chiffrés initialement)	27 870 €
Montant des révisions déjà reçues (suite à l'actualisation des devis en lien avec le coût de la construction)	5 279 €
Total actualisé au 29 septembre 2023	385 951 €
Soit un dépassement du budget initial de	33 149 €

Plan de financement	Total HT
Total des dépenses actualisées au 29 septembre 2023	385 951 €
Subventions accordées	281 665 €
Emprunt MT réalisé	70 000 €
Reste à financer, actualisé au 29 septembre 2023	34 286 €

Dossier recours SICHR

- Le conseil municipal a engagé une action, avec le soutien de l'assistance juridique de Groupama, assurance de la commune, à l'encontre de la SICHR premier maître d'œuvre pour le dossier Saunier-Hugot. La commune est convoquée le 6 octobre devant le juge commissaire pour étudier la requête de relevé de forclusion. Sylvain JESSIONESSE 1^{er} adjoint qui a pris en main ce dossier suite à l'indisponibilité du maire est désigné à l'unanimité des présents comme représentant de la commune pour cette procédure ainsi que pour toutes celles qui seront nécessaires à l'avenir.

Réfection du mur d'enceinte

- Une partie du mur d'enceinte du gîte Saunier-Hugot doit être reprise et ces travaux n'ont pas été prévus à l'origine et n'ont donc pas été chiffrés lors de l'appel d'offres initial.
- L'entreprise GOVIN a établi un devis de 4 250 € HT. La décision sera prise ultérieurement quand sera connu précisément le montant global définitif des dépenses engagées.

Dossier Halte randonneurs

Le début des travaux est fixé au 16 octobre 2023. Le Foyer Rural de Grand Secteur, porteur du projet, a également engagé une action à l'encontre de la SICHR défaillante pour ce projet. Il sera par ailleurs procédé à l'évacuation du tronc de l'arbre dans lequel des reptiles avaient trouvé refuge cet été.

Dossier requalification du terrain de tennis

Le conseil municipal prend connaissance de l'actualisation du plan de financement avec les informations collectées à ce jour :

- Montant des travaux : 128 963 €
- Subventions attendues : 103 192 €
 - o Notifiées : 73 531 €
 - o En cours d'instruction : 29 661 €
- Reste à charge pour la commune de 25 771 € (20 %) sans la participation éventuelle de la société KOMPAN

Le maire informe qu'il a contacté la société KOMPAN pour reprendre les échanges sur les modalités financières de cet apport complémentaire.

Le Conseil Municipal décide d'attendre que le plan de financement soit mis à jour afin de connaître le reste à charge et ainsi pour pouvoir décider ou non de la poursuite de ces travaux de requalification du terrain de tennis.

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Par arrêté, les membres de la commission doivent être renouvelés tous les 3 ans.

Les membres doivent être choisis parmi le conseil municipal, en dehors du Maire, des adjoints et d'un conseiller municipal qui détient une délégation qui a un rapport avec les listes électorales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne

- Le titulaire : Michel BOUCHE
- Le suppléant : Catherine GOVIN

Société SPL-XDEMAT

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des informations communiquées, approuve le rapport annuel de la société SPL-XDEMAT

Implantation d'un jardin du souvenir

Catherine GOVIN présente les travaux réalisés dans d'autres endroits après avoir :

- Visité 12 cimetières dans lesquels est implanté un jardin du souvenir,
- Rencontré plusieurs entreprises spécialisées qui ont présenté plusieurs propositions techniques et établi des devis.

Les devis présentés s'établissent entre 4 500 € et 5 000 € HT pour mettre en place un jardin du souvenir avec une stèle.

Le conseil Municipal prend connaissance de ces documents et remercie Catherine pour les démarches et résultats obtenus. Cet investissement sera programmé au prochain budget.

Informations et questions diverses

Dossier circulation sur la route qui conduit à Chesley :

Monsieur Sylvain DUQUENOIS, chef de l'agence routière départementale à Evry-le-Châtel a présenté le jeudi 28 septembre les résultats de l'audit réalisé.

- **L'évaluation réalisée**
 - Route de Chesley
 - Evaluation de la circulation sur la route de Chesley
 - Période du mercredi 24 au mardi 30 mai 2023
 - Type de mesure
 - Mesure de vitesse
 - Mesure de comptage : Dans les 2 sens de circulation
 - Sens 1 : Chesley vers Etourvy
 - Sens 2 : Etourvy vers Chesley
 - Sens 3 : Sens cumulés
 - Identifier les véhicules
 - TV : tous véhicules
 - VL : véhicules légers
 - PL : poids lourds
- **Les résultats constatés**
 - **Le trafic :**
 - TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) : 267 véhicules en moyenne par jour qui passent dans un sens ou l'autre dont 8% de poids lourds
 - La journée du vendredi est la plus chargée : 340 véhicules
 - Le plus grand nombre entre 8h et 9h, soit 42 véhicules
 - **Vitesse**
 - V85 = la vitesse de référence
 - Cela correspond à une vitesse pratique de « Monsieur ou Madame tout le monde ».
 - 15 % des véhicules les plus rapides sont exclus de cette mesure
 - La moyenne est établie à partir des 85 % restants
 - La vitesse de référence constatée est 64 km/h
 - Le vendredi, 114 véhicules ont circulé avec une vitesse enregistrée de 55 à 70 km/h
 - La vitesse la plus élevée a été relevée dans l'après-midi

Conclusion

- Les résultats confirment que les conducteurs sont en train de percevoir qu'ils entrent en agglomération car la vitesse de référence s'établit à 64 km/h.
 - C'est un panneau qui demande d'être à 50 km/h, ce ne sont pas les contraintes liées à la route
 - Cette vitesse de référence de 64 km/h est au-dessus de 50 km/h mais en dessous des 75 - 80 km/h ; comme cela est constaté à l'entrée de Chaource (en venant de Cussangy)
- **Ce qui fait que l'on respecte un stop**
 - Ce n'est pas la signalisation (le fait de mettre un panneau stop)
 - C'est la contrainte pour conduire, comme des problèmes de visibilité dans des intersections
- **Les évolutions possibles pour réduire la vitesse :**
 - Diminuer la vitesse autorisée en mettant un panneau 30 km/h :

- Cela aura un effet léger sur la vitesse ; on passera probablement de 64 à 58 km/h
- Ce n'est pas la solution préconisée
- Mettre de la contrainte dans la circulation
 - Chicane
 - 1 seul sens de circulation
 - Dos d'âne

Faire un plan d'aménagement de sécurité du village

- Aménager les entrées du village
 - Route de Chesley
 - Route de Quincerot
- Panneaux de signalisation
 - Intégrer des Stop, des céder le passage au sein de l'agglomération
- Les subventions possibles
 - Conseil départemental : 25 % des travaux d'aménagement physique (la signalisation, les bacs à fleurs sortent de l'assiette subventionnable)
- Possibilité de s'appuyer sur une société de conseil (C3i) qui peut faire une étude globale

Le conseil municipal décide de mettre en place un panneau (rappel 50 km/h) à l'entrée du village en provenance de Chesley

Assainissement rattaché aux biens communaux Domaine Saint Georges

- La commune d'Etourvy est propriétaire de différents bâtiments. Les démarches ont été effectuées pour solliciter des délais supplémentaires afin de réaliser les travaux d'assainissement. Les demandes sont en cours d'instruction.

Sécurité du petit pont situé sur le Flamard

- Sébastien GUILBOT, l'employé communal, a réalisé une première étape dans l'attente de la rénovation complète qui sera effectuée par l'entreprise de Michel BOUCHE

Défibrillateur

Le Défibrillateur de la commune d'Etourvy sera référencé sur le site dédié. Il est actuellement entreposé au Domaine Saint-Georges dans la salle de restauration du bâtiment « la Grange »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Maire
M. LHOMME Dominique